

ELAN INTERCULTUREL

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

24 Quai d'Austerlitz
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

SAS EMARGENCE AUDIT

Capital 56 000 € | RCS PARIS 338 339 872 | Code APE 6920Z

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Île-de-France

ELAN INTERCULTUREL

À l'Assemblée Générale de l'Association ELAN INTERCULTUREL

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **ELAN INTERCULTUREL** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

L'association a décidé, à compter de l'exercice 2018, de ne plus provisionner les congés à payer, pour faciliter les rapprochements budgétaires des financeurs. D'après nos estimations, une provision pour congés payés au titre de l'exercice 2023 aurait dû être comptabilisée pour un montant avoisinant les 27 K€ (dont 7 K€ de charges sociales).

Dans notre rapport du 6 juin 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons formulé une réserve en raison du désaccord quant à la non-comptabilisation de la provision pour congés à payer. L'association ayant poursuivi ce traitement, ce désaccord subsiste à la clôture de l'exercice 2023.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

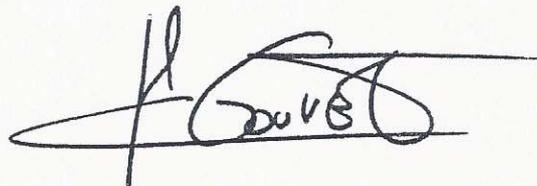
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 07/05/2024

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par **Frédéric GOUVET**
Commissaire aux comptes



Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 10/04/2024

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	2 603	2 259	344	0,12	1 211	0,20
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	91		91	0,03	91	0,02
TOTAL (I)	2 694	2 259	435	0,15	1 302	0,22
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 673		16 673	5,85	3 780	0,63
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	143 862		143 862	50,44	117 100	19,62
Valeurs mobilières de placement	59 902		59 902	21,00	59 902	10,04
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	64 346		64 346	22,56	414 463	69,43
Charges constatées d'avance					364	0,06
TOTAL (II)	284 783		284 783	99,85	595 609	99,78
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	287 477	2 259	285 217	100,00	596 912	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	188 603	66,13	187 670	31,44
Excédent ou déficit de l'exercice	77	0,03	933	0,16
Situation nette (sous total)	188 680	66,15	188 603	31,60
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
FONDS REPORTES ET DEDIES	TOTAL (I)	188 680	188 603	31,60
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
PROVISIONS	TOTAL (II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
DETTES	TOTAL (III)			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 226	0,78	5 316	0,89
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	94 163	33,01	402 760	67,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	148	0,05	232	0,04
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Ecarts de conversion passif (V)	96 537	33,85	408 308	68,40
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	285 217	100,00	596 912	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	85 664		75 796		9 868		13,02	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	570 172		598 969		-28 797		-4,80	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	6		1		5		500,00	
Total des produits d'exploitation (I)	655 842		674 766		-18 924		-2,79	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	171 033		237 926		-66 893		-28,11	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	16 303		8 243		8 060		97,78	
Salaires et traitements	350 047		330 538		19 509		5,90	
Charges sociales	116 069		96 182		19 887		20,68	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	868		1 003		-135		-13,45	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	4		7		-3		-42,85	
Total des charges d'exploitation (II)	654 324		673 899		-19 575			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 518		868		650		74,88	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	1 261		203		1 058		521,18	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	1 261		203		1 058		521,18	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 261		203		1 058		521,18	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 779	1 071	1 708	159,48
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	1 726	7 862	-6 136	-78,04
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	1 726	7 862	-6 136	-78,04
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	4 428	7 999	-3 571	-44,63
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	4 428	7 999	-3 571	-44,63
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 703	-138	-2 565	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	658 829	682 831	-24 002	-3,51
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	658 752	681 898	-23 146	-3,38
EXCEDENT OU DEFICIT	77	933	-856	-91,74
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	11 036	11 036		
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	11 036	11 036		
CHARGES :				
Secours en nature	11 036	11 036		
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	11 036	11 036		

ELAN Interculturel est une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901, créée le 11/04/2008.

L'exercice social clos le 31/12/23 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 285 217 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 77 E.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ELAN Interculturel ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement comptable ANC N° 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application du règlement ANC n° 2018-06 pour le second exercice d'application n'a pas d'incidence sur les comptes à l'ouverture.

La première application du règlement ANC n°2018-06 est considéré comme un changement de méthodes nécessitant des informations spécifiques dans l'annexe de l'exercice. Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC n°2018-06, il convient de décrire :

Description de l'objet social de l'entité : ELAN Interculturel a pour but principal d'améliorer les rapports et la coopération entre groupes et personnes porteurs de codes culturels différents.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées : Pour atteindre son but principal, l'association vise à :

- Développer des connaissances sur les dynamiques interculturelles
- Apporter des outils et des pratiques pour l'analyse ou l'intervention liées aux dynamiques interculturelles
- Promouvoir et développer des compétences personnelles et organisationnelles pour améliorer les échanges dans un contexte interculturel.
- Promouvoir la recherche, et le dialogue intersectoriel entre les interlocuteurs scientifiques et ceux du terrain
- Initier et participer à des programmes de coopération avec d'autres structures

Les moyens mis en œuvre : ELAN Interculturel intervient à travers des projets de collaboration nationaux et internationaux, développe de nouvelles approches et méthodes destinées à une diversité de publics, jeunes et moins jeunes, migrants et non migrants, professionnels du social, de l'éducation, de la santé ou de l'humain en général ou juste des personnes curieuses.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
 - Site Internet Linéaire sur 1 à 3 ans,
 -
- Immobilisations corporelles :
 - Travaux, Agencements, Aménagements Linéaire entre 2 et 7 ans
 - Matériels de bureau Linéaire sur 3 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 3 ans,
 - Mobiliers de bureau acquis Linéaire entre 3 et 5 ans

Indemnités de fin de carrière

- En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
- Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des trois hauts cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ne sont pas communiquées dans la présente annexe, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectifs moyens par catégorie

	Année 2023
Effectifs moyens en contrats à durée indéterminée	8.05
Effectifs moyens en contrats à durée déterminée	2.37
TOTAL	10,42

Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 510 € HT.

Evènements post-clôture

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Contributions volontaires

Concernant le calcul du bénévolat, il est toujours calculé selon le même principe en fonction des taux journaliers des projets Erasmus +, en distinguant la tâche à réaliser :

- Les fonctions liées à la recherche sont valorisées 214 euros par jour
- Les fonctions liées à l'exécution et la technique sont valorisées 162 euros par jour.

Les autres contributions volontaires, mise à disposition gratuite de biens et services, et autres prestations, n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé = 2 694 E

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 694 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	2 603			2 603
Immobilisations financières	91			91
TOTAL	2 694	-	-	2 694

En 2023, l'association n'a pas eu recours à de nouvelles acquisitions.

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installation/Agence Divers	1 707	1 493	214	Entre 2 et 7 ans
Mat. Bureau & informatique				Entre 2 et 3 ans
Mobilier	895	766	129	Entre 3 et 5 ans
Dépôt de garantie	91	-	91	Non amortissable
TOTAL	2 694	-2 259	435	

Etat des créances = 160 535 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances clients	16 673	16 673	
Subventions à recevoir	143 530	143 530	
Créances diverses	-	-	
Caisse	332	332	
Charges constatées d'avance	-	-	
TOTAL	160 535	160 535	

Subventions à recevoir : ce poste correspond aux différentes subventions restant à recevoir sur des projets pluriannuels, en cours.

Valeur mobilière de placement = 59 902 E

En 2022, l'association a effectué des placements en parts sociales à court terme.

Trésorerie = 64 346 E

L'association dispose d'un compte courant et d'un compte livret.

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/23
Compte courant	14 718
Compte Livret	49 627
TOTAL	64 346

- Le compte sur livret est positif de 49 627 € (actif du bilan), correspondant au solde du relevé bancaire au 31/12/23.
- Le compte courant est positif de 14 718 € (actif du bilan), correspondant au solde du relevé bancaire au 31/12/23.
- Le total des disponibilités s'élève à 64 346 € contre 414 463 € en 2022.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 188 680 E

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	187 670	933	933		188 603
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	933		77	933	77
Situation nette	188 603	933	1 010	933	188 680
Situation nette dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
TOTAL	188 603	933	1 010	933	188 680
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2022, il a été décidé de reporter le résultat excédentaire de 2022 d'un montant de 933 € en report à nouveau.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2023 se traduit par un excédent comptable de 77 € décomposée comme suit :

- Résultat lié aux activités : 1 518 €
- Résultat financier : 1 261 €
- Résultat exceptionnel : -2 703 €

Etat des dettes = 96 537 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	2 226	2 226		
Dettes sociales et fiscales	25 731	25 731		
Avances sur subventions	68 432	68 432		
Autres dettes	148	148		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	96 537	96 537		

Fournisseurs : il s'agit d'un ensemble de dépenses effectuées fin 2023 et qui seront réglées en 2024.

Dettes sociales et fiscales : ce poste est composé pour l'essentiel de charges de personnel relatives au 4ème trimestre 2023, réglées en 2024.

Avances sur subventions : cela concerne plusieurs projets pour lesquels l'association perçoit une avance de budget à répartir à mesure de l'avancement des projets. Seule la part des subventions consommées est comptabilisée en produits.

Autres dettes : ce poste correspond aux frais avancés par différentes personnes intervenant en mission sur les différents projets de l'association (notes de frais) en attente d'être remboursées.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association = 655 842 E

Les ressources internes de l'association = 85 664 E

RECETTES	2023	2022
70 - Ressources internes		
- Prestations Formations	85 664	75 796

Les ressources internes de l'association sont composées des différentes formations dispensées dans le cadre des différents projets.

Les subventions de fonctionnement = 570 172 E

RECETTES	2023	2022
74 - Subventions d'exploitation	570 172	598 969
- Subvention MICEP		10 074
- Subvention COBU		23 991
- Subvention ZELDA	3 950	17 374
- Subvention MIGREAT	1 125	6 042
- Subvention GIGI	21 486	26 712
- Subvention BODY SHINING	28 246	25 508
- Subvention ACT POSITIF		15 378
- Subvention POWER	5 942	31 575
- Subvention REBELAH		33 869
- Subvention SNAP	28 371	30 151
- Subvention RADART	7 694	23 280
- Subvention Contrat aidé	7 107	7 107
- Subvention Service civique	7 993	9 100
-Subvention ON LIFE		15 470
- Subvention VOICE	20 375	44 570
- Subvention CONTACT	22 241	7 160
- Subvention 1000 LAYERS		18 373
- Subvention DIAN FLE		57 939
- Subvention COMBO 3		1 890
- Subvention MAIRIE PARIS	4 200	3 700
- Subvention COPART	8 429	20 021
- Subvention ACT	2 265	13 883
- Subvention BLABLA	39 882	12 626
- Subvention CORECOLES	48 000	6 699
- Subvention FOO		4 130
- Subvention GAME	32 981	20 387
- Subvention HAHA	38 677	29 200
- Subvention MARIPOSA	18 918	15 559
- Subvention PODER	45 232	22 718
- Subvention SEXPOWERMENT	33 121	9 020
- Subvention YURI	11 790	15 686
- Subvention GREEN	4 629	9 751
- Subvention QUARTIER		2 500
- Subvention LABEL		4 000
- Subvention LOVE ACT	52 499	
- Subvention BEYOND GENDER	42 034	
- Subvention REVERSE THE MAP	13 878	
- Subvention TAKE PART	8 567	
-Subvention Emploi Aide CUI	9 540	2 526
-Subvention CAF	1 000	1 000

L'association s'est engagée dans de nombreux projets pour lesquels elle a obtenu des subventions de différents partenaires, nouvellement et régulièrement intéressés par ses activités.

Autres produits d'exploitation = 6 E

Autres charges d'exploitation	2023	2022
- Produits de gestion courantes	6	1
- Dons divers	0	0
- Transfert de charges	0	0
TOTAL	6	1

Les dépenses de l'association = 654 324 E

Les Achats = 7 045 E

DEPENSES	2023	2022
60 - Achats	7 045	13 408
- EDF	59	-
- Fournitures et petits équipements	6 986	13 408
- Fournitures administratives et informatiques	-	-

Les achats représentent des achats de petits matériels et administratifs.

Services extérieurs 34 287 E

DEPENSES	2023	2022
61 - Services extérieurs	34 287	41 108
- Locations de salles	33 901	40 600
- Entretien et maintenance	-	159
- Assurance	364	349
- Documentation et séminaires	22	-

Les services extérieurs sont essentiellement composés du loyer de la structure et de quelques locations de salles additionnelles.

Autres Services extérieurs = 129 700 E

DEPENSES	2023	2022
62 - Autres services extérieurs	129 700	183 409
- Prestations extérieures / Honoraires structure	13 230	13 946
- Prestations sur projets / Honoraires intervenants	34 549	56 843
- Publicité / Publication	6 002	2 042
- Missions Déplacements liés aux projets	67 866	103 333
- Déplacements Réception liés à la structure	3 708	2 338
- Poste et télécommunications	2 065	2 075
- Services bancaires	2 280	1 572
- Adhésions / Cotisations	-	1 260

Il s'agit principalement d'honoraires et de frais de missions des différentes personnes intervenant sur les différents projets de l'association..

Impôt et taxes = 16 303 E

Impôts et taxes	2023	2022
- Impôts taxe sur les salaires	15 174	8 183
- Formation et taxe	1 129	60
TOTAL	16 303	8 243

Ce poste représente la taxe sur la formation continue, la taxe sur les salaires et d'éventuelles dépenses de formations pour l'équipe.

Charges de personnel = 466 116 E

DEPENSES	2023	2022
64 - Charges de personnel	466 116	426 721
- Salaires brut	350 047	330 538
- Charges sociales patronales	106 871	86 470
- Autres charges de personnel	9 198	9 712
- Ratio charges sociales et TSS/ base brute	34,9%	28,7%

Au 31/12/2023, l'association compte 10 salariés (équivalent temps plein) intervenant sur les différents projets.

Autres charges d'exploitation = 872 E

Autres charges d'exploitation	2023	2022
- Dotation aux amortissements	8 68	1 003
- pertes sur créances clients		
- Autres charges de gestion courante	4	7
TOTAL	872	1 010

Il s'agit pour l'essentiel des dotations aux amortissements des immobilisations
Les charges diverses de gestion courante correspondent à des écarts de règlements.

Résultat financier = 1 261 E

Résultat financier	2023	2022
- Produits financiers	1 261	203
- Charges financières		
TOTAL	1 261	203

Les produits financiers correspondent aux intérêts du Livret.

Résultat exceptionnel = (2 703) E

Résultat exceptionnel	2023	2022
- Produits exceptionnels	1 726	7 862
- Charges exceptionnelles	4 428	7 999
TOTAL	(2 703)	(137)

Les produits et charges exceptionnels correspondent pour l'essentiel à des écarts de budgets provisionnés sur des projets, par rapport à la réalité des charges intégrées à la clôture de ces projets.

AUTRES INFORMATIONS**Contributions volontaires : 4 020 €**

Concernant le calcul du bénévolat, il est toujours calculé selon le même principe en fonction des taux journaliers des projets Erasmus +, en distinguant la tâche à réaliser :

- Les fonctions liées à la recherche sont valorisées 214 euros par jour
- Les fonctions liées à l'exécution et la technique sont valorisées 162 euros par jour.

Durant l'année 2023, les coordinateurs des projets, ont été épaulés par 3 volontaires bénévoles, sur une période de 20 jours en qualité de que reaserchers et trainers valorisés à 214 euros par jour de travail.

Contributions volontaires	2023
- Bénévolat-15Jours (fonction Recherche * 214€)	3 210
- Bénévolat-5Jours (fonction Technique * 162€)	810
TOTAL	4 020